

Il est également difficile d'obtenir des renseignements publics sur ces exigences réglementaires. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a proposé, pour s'attaquer à ces difficultés, de créer un groupe de travail sur les normes et la certification, mais il a suspendu cette initiative en raison de contraintes financières. Néanmoins, la résolution des problèmes dus aux obstacles techniques au commerce avec la Russie demeure une priorité pour le Canada.

Dans le contexte de la Commission économique intergouvernementale et d'autres initiatives bilatérales, y compris la coopération technique, le Canada accorde son soutien aux réformes du Code fiscal russe, aux procédures de règlement de différends et d'exécution de contrats et à la mise au point de politiques d'encadrement pour le développement des richesses naturelles. Il s'est également efforcé d'obtenir que soient abolis de nombreux obstacles administratifs au commerce et aux investissements, et que soient uniformisées l'application et l'exécution des lois et des règlements.

La quatrième réunion annuelle de la Commission économique intergouvernementale aurait dû avoir lieu à l'automne 1998; elle a cependant été reportée en raison de la persistance de la crise financière et des retards de confirmation du premier ministre Primakov. Pendant la visite du vice-premier ministre russe Kulik au Canada, du 8 au 12 février 1999, il a été convenu que la prochaine session de la Commission économique intergouvernementale se tiendrait en Russie en 1999.

Adhésion à l'OMC

La Fédération de Russie a demandé à adhérer à l'OMC en 1993. Le Canada est membre d'un groupe de travail chargé d'examiner la demande de la Russie et participe à des discussions bilatérales avec elle pour faire progresser son adhésion.

Au cours des discussions qui se sont déroulées en 1998, le Canada a souligné son soutien pour l'adhésion éventuelle de la Russie à l'OMC selon des conditions commercialement acceptables et généralement applicables aux nouveaux membres. Une fois accomplie, cette adhésion donnera aux exportateurs et aux investisseurs canadiens un accès plus facile et plus prévisible à cet important marché. Elle consolidera également le processus de transition économique dans la Fédération de Russie et renforcera le système commercial multilatéral.

Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés ces dernières années, la Russie a encore beaucoup à faire afin de réformer son système commercial et économique, pour le rendre conforme aux normes de l'OMC. Pendant toute l'année 1999, le Canada continuera de demander une plus grande transparence, ainsi qu'un accès plus ouvert, plus sûr et non discriminatoire au marché russe pour les fournisseurs de produits et de services canadiens.

La Fédération de Russie a présenté son offre initiale de tarifs en février 1998. En juin 1998, le Canada a engagé des discussions bilatérales à Moscou. Le Canada cherche à obtenir des concessions tarifaires sur les produits pouvant faire l'objet d'exportations vers ce marché dès maintenant et dans l'avenir, notamment le matériel pour l'industrie des hydrocarbures, les produits agricoles et agroalimentaires, les véhicules et le matériel de télécommunications. Le Canada devra, entre autres choses, demander à la Russie de consolider tous ses tarifs aux taux appliqués actuellement ou au-dessous, de se joindre à diverses initiatives d'harmonisation tarifaire (zéro-zéro) convenues dans le contexte de l'Uruguay Round et d'offrir un accès non discriminatoire, par exemple dans le secteur des oléagineux.

L'évolution de la situation financière au cours de la deuxième moitié de 1998 a retardé le travail de préparation en ce qui concerne l'accès au marché pour les services. Il se peut que la Fédération de Russie présente une offre initiale en 1999. Dans les négociations subséquentes, le Canada lui demandera de prendre des engagements obligatoires concernant les déplacements temporaires de personnes et l'établissement d'une présence commerciale. Le Canada est particulièrement intéressé par les secteurs des services professionnels et autres — informatique et services connexes, télécommunications de base et perfectionnées, services financiers, services de construction, protection de l'environnement, services de transport. Le Canada cherchera à obtenir l'abolition des restrictions et des mesures discriminatoires dans ces secteurs pour les opérations transfrontalières, la consommation à l'étranger et la présence commerciale.

INVESTISSEMENT

La protection de l'investissement en Russie reste une priorité pour le Canada, en particulier dans le contexte de la crise économique récente du pays. Le développement des ressources naturelles et d'autres formes